

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 18 AOÛT 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 18 août 2025 à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-08-280

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**

D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, 19 h ;

E. Acceptation des comptes à payer juillet 2025 ;

F. Dépôt du rapport de la situation financière au 31 juillet 2025 ;

G. Correspondance :

- a) Correspondance de M^{me} Danielle Hébert concernant le maintien pour obtenir le réseau téléphonique sur la route 172 Nord ;
- b) Correspondance de M. Jacques Demers, président de la FQM et M. Guillaume Tremblay, président de l'UMQ concernant le programme de premiers répondants ;
- c) Correspondance de M^{me} Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec concernant une aide financière au montant de 134 852 \$ Programme à la Voirie locale 2024-2026 ;
- d) Correspondance M. Normand Teasdale, maire et Mme Joanne Bouchard, directrice générale relativement à une résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec ;
- e) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale MRC La Haute-Côte-Nord concernant l'approbation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHM) et financements par le MELCCFP ;

H. Message et rapports d'activités du maire :

- a) MRC de La Haute-Côte-Nord ;
- b) Représentation et activités des comités ;

I. Administration générale :

- a) Renouvellement de l'adhésion de la revue Québec municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2025-2026 ;
- b) Demande d'autorisation au rassemblement régional au centre des congrès de Sept-Îles ;
- c) Rapport final activité vélos électriques ;
- d) Modification au règlement 633 relatif au prolongement de la rue Gauthier ;
- e) Semaine de la Municipalité - Journal HCN ;
- f) Brigade scolaire 2025-2026 ;
- g) Acquisition de terrain avec la Fabrique de Sacré-Cœur ;

J. Hygiène du milieu :

- a) Réparation pompe station de pompage d'égout ;
- b) Aux fins d'entériner l'achat de la pompe du puits PW3 ;

K. Transport :

- a) Achat d'une fontaine pour le Village-relais ; ;
- b) Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE ;
- c) Dépôt de l'Avis technique modifiée de la rampe de mise à l'eau ;
- d) Prolongement rue Boulianne ;

L. Urbanisme :

- a) Dépôt du rapport des permis émis en juillet 2025 ;

M. Tourisme :

- a) Demande de partenariat Béluga Ultra trail ;
- b) Offre d'emplacements temporaires de camping-Béluga Ultra Trail ;
- c) Randonnée Vélo Santé Alcoa 2025 ;
- d) Demande du Gymkhana ;
- e) Participation à la nouvelle trousse média Hiver 2025-2026 de Tourisme Côte-Nord ;
- f) Statistique kiosque touristique saison 2025 et fermeture ;
- g) Demande d'autorisation Souper Randonnée Vélo santé Alcoa ;

N. Culture :

- a) Journées de la culture-Pièce de Théâtre Julie-Lune ;

O. Loisir :

- a) Dépôt du rapport final de l'activité - Fête nationale 2025 ;
- b) Demande d'aide financière pour la semaine de la relâche 2026 (Activité Chiens de traîneau);
- c) Demande de soutien financier pour l'amélioration de la cantine du centre récréatif ;
- d) Ouverture du centre récréatif 2025 ;

P. Santé et bien-être :

- a) Dépôt du rapport de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) 2025-2028 ;
- b) Dépôt du plan d'action de développement 2025 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute-Côte-Nord – Volet agent de développement ;

Q. Incendie

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de juillet 2025 ;
- b) Autorisation d'achat d'une nouvelle porte de garage pour la Caserne incendie ;

R. Embellissement :

- a) Mandat tailles et arbustes ;

S. Demandes d'appui et de reconnaissance :

- a) Appui - Pont sur le Saguenay Essentiel et nécessaire ;

T. Demandes d'aide financière :

- a) Demande du Festival du Fjord (canon à mousse) ;
- b) Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb 7205 de Les Escoumins ;
- c) Demande d'aide financière du Comité de spectacles de Forestville ;

- d) Demande de commandite de la soirée-bénéfice de la Zec Chauvin (Veillée de la chasse) ;

U. Affaires nouvelles

- a) _____ ;
b) _____ ;
c) _____ ;

V. Période de questions

W. Levée de la séance

Résolution 2024-08-281

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2025-08-282

Acceptation des comptes à payer – Juillet 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 19 août 2024 totalisant **814 697,38 \$** décrits comme suit :

Paie ment par chè que 8 210,58 \$
Paie ment par dépôt automatique 441 581,07 \$
Paie ment par prélèvement automatique 23 166,98 \$
Paie ment payé d'avance 341 738,75 \$

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 juillet 2024.

Dépôt

Dépôt du rapport de la situation financière au 31 juillet 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 juillet 2025.

Correspondance :

- d) Correspondance de M^{me} Danielle Hébert concernant le maintien pour obtenir le réseau téléphonique sur la route 172 Nord ;

- e) Correspondance de M. Jacques Demers, président de la FQM et M. Guillaume Tremblay, président de l'UMQ concernant le programme de premiers répondants ;
- f) Correspondance de M^{me} Geneviève Guilbault, vice-première ministre du Québec concernant une aide financière au montant de 134 852 \$ Programme à la Voirie locale 2024-2026 ;
- g) Correspondance M. Normand Teasdale, maire et Mme Joanne Bouchard, directrice générale relativement à une résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec ;
- h) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale MRC La Haute-Côte-Nord concernant l'approbation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHM) et financements par le MELCCFP ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Nada Deschênes, fait également un résumé des activités des dernières semaines.

Administration générale :

Résolution 2025-08-283

Renouvellement de l'adhésion de la revue Québec municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – 2025 -2026

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement Renouvellement de l'adhésion de la revue Québec municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – 2025 -2026 au montant de 379,42 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Résolution 2025-08-284

Demande d'autorisation au Rassemblement régional au centre des congrès à Sept-Îles

CONSIDÉRANT QUE le rassemblement régional « Comment, Ensemble, Répondre à la crise du logement? » se tiendra les 17 et 18 septembre 2025 au centre des congrès de Sept-Îles ;

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Boulianne, maire est intéressée à participer au rassemblement et que l'inscription est gratuite ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que madame Lise Boulianne, maire soit autorisée à participer rassemblement régional « Comment,

Ensemble, Répondre à la crise du logement? » se tiendra les 17 et 18 septembre 2025 au centre des congrès de Sept-Îles ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de défrayer le déplacement ainsi que l'hébergement.

Résolution 2025-08-285

Rapport final activité vélos électriques

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité de Sacré-Cœur ont organisé un souper-bénéfice dans le but de financer l'achat de vélos électriques pour la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de cet événement s'établissent comme suit :

| | |
|-----------------|--------------|
| Revenus bruts : | 15 718,00 \$ |
| Dépenses : | 816,33 \$ |
| Bénéfice net : | 14 901,67 \$ |

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remercier les employés de la municipalité pour leur temps consacré au financement du projet des vélos électriques.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de créer un fonds comme surplus affectés pour tous les montants amassés dans le cadre du projet de vélos électriques.

Résolution 2025-08-286

**Modification au règlement 633 relatif au prolongement de la rue
Gauthier**

CONSIDÉRANT QUE des irrégularités ont été constatées dans le texte du règlement 633 décrétant le prolongement de la rue Gauthier ainsi qu'une dépense et un emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A du règlement datée du 5 mai 2025 doit être modifiée pour y modifier la date par le 14 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 doit être modifié afin de mentionner que la taxe mentionnée à l'article 9 se trouve à l'article 10 et se lira comme suit :

**ARTICLE 11.- Paiement comptant par les contribuables du
"Secteur rue Gauthier - Phase 1"**

1. Le contribuable sur l'immeuble duquel la taxe décrétée à l'article 10 est imposée peut exempter l'immeuble de cette taxe en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aura été fournie par la taxe imposée sur son immeuble. Cette part est calculée selon le mode d'imposition prévu à l'article 10 du présent règlement et sur la base du rôle

d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement et, le cas échéant, en tenant compte des taxes payées en vertu du règlement avant ce paiement, en considérant les conditions énoncées à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la numérisation de la copie conforme certifiée du règlement 633 une erreur s'est produite et a affecté le document en ce qui concerne la numérotation qui débute à l'article 9 mais qui devrait débiter par l'article 1. Le document est modifié et transmis au MAMH ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux modifications suivantes au règlement 633 soit :

QUE l'article 5 du règlement 633 est remplacé par le suivant : « Les travaux décrétés par le présent règlement sont estimés à la somme de trois cent huit mille huit cent trente-huit dollars (308 838.00 \$) telle qu'il appert d'une estimation préparée par monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier datée du 14 mai 2025, laquelle est jointe en liasse au présent règlement sous la cote « Annexe A ».

QUE l'article 11 doit être modifié afin de mentionner que la taxe mentionnée à l'article 9 se trouve à l'article 10 et se lira comme suit :

ARTICLE 11.- Paiement comptant par les contribuables du "Secteur rue Gauthier - Phase 1"

1. Le contribuable sur l'immeuble duquel la taxe décrétée à l'article 10 est imposée peut exempter l'immeuble de cette taxe en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aura été fournie par la taxe imposée sur son immeuble. Cette part est calculée selon le mode d'imposition prévu à l'article 10 du présent règlement et sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement et, le cas échéant, en tenant compte des taxes payées en vertu du règlement avant ce paiement, en considérant les conditions énoncées à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

QUE dans le cadre de la numérisation de la copie conforme certifiée du règlement 633 une erreur s'est produite et a affecté le document en ce qui concerne la numérotation qui débute à l'article 9 mais qui devrait débiter par l'article 1. Le document est modifié et transmis au MAMH ;

Résolution 2025-08-287

Semaine de la Municipalité - Journal HCN

CONSIDÉRANT la proposition datée du 11 août dernier, de M. Stéphane Hovington du Journal Haute-Côte-Nord, pour la parution de la semaine de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à souligner la Semaine de la municipalité et profiter de l'occasion afin de remercier les citoyens (nes), bénévoles, commerçants, les aidants, etc.; l'achat d'une demie (1/2) de page p au montant de 392 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'une demie (1/2) de page pour la parution de la Semaine de la municipalité dans le Journal HCN (incluant les frais web), au montant de 450,70 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2025-08-288

Brigade scolaire 2025-2026

Madame Nada Deschênes, conseillère manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT QUE le projet de brigade scolaire se poursuit pour l'année 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de participer financièrement au projet de brigade scolaire 2025-2026, pour un montant approximatif de 750 \$ aux deux mois, calculé tel que représenté, par le tableau faisant partie intégrante de cette résolution : le coût étant approprié à même le budget Régulier 2025 et 2026.

| | |
|------------------|------|
| Journée complète | 20\$ |
| 1/2 journée | 10\$ |
| 1 oubli | 15\$ |
| 2 oublis | 10\$ |

RÉSOLUTION 2025-08-289

Acquisition de terrain avec la Fabrique de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sacré-Cœur a besoin de travaux relatifs au drainage de la fondation de l'église;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur est disposée à réaliser les travaux en échange d'une partie de terrain derrière l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a besoin du terre-plein entre l'église et le bâtiment municipal pour y installer ses installations (Bornes, vélos, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sacré-Cœur est disposée à céder gratuitement cet espace de terrain en échange de l'entretien du gazon et arbustes de l'ancien cimetière dont la Municipalité réalise déjà la tonte du gazon;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les travaux de drainage à l'église en échange d'une partie de terrain derrière l'édifice municipal;

QUE la Municipalité se porte acquéreur du terre-plein entre l'édifice municipal et l'église en échange de l'entretien du gazon et arbustes de l'ancien cimetière.

QU'un mandat soit donné à l'arpenteur géomètre et au notaire pour l'acquisition de ces terrains;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents requis pour l'acquisition de ces terrains.

Hygiène du milieu :

RÉSOLUTION 2025-08-290

Réparation d'une pompe de la station de pompage d'égout

CONSIDÉRANT QU'UNE des deux pompes de la station de pompage d'égout ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE les deux pompes doivent être en parfait état de marche en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie NORD-FLO de Jonquière nous offre leur service au montant de 9699,34 \$ plus taxes pour la réparation de la pompe, pièces et main-d'œuvre incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de NORD-FLO afin de réparer la pompe au montant de 11 151,82 \$, taxes incluses; le coût étant approprié aux travaux de la TECQ 2024-2028 ;

RÉSOLUTION 2025-08-291

Aux fins d'entériner l'achat de la pompe du puits PW3

CONSIDÉRANT QU'UNE pompe du puits PW3 ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE la pompe ne peut être réparée et doit être changée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Franco Pompes et Moteurs nous offre leur service au montant de 8263,97 \$ plus taxes pour l'achat de la pompe ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Franco Pompes et Moteurs pour l'achat d'une pompe au montant de 9 501,50 \$ taxes incluses : le coût étant approprié aux travaux de la TECQ 2024-2028. ;

Transport :

RÉSOLUTION 2025-08-292

Achat d'une fontaine pour le Village-relais

CONSIDÉRANT QUE la fontaine du village-relais a été endommagée par des vandales ;

CONSIDÉRANT QUE la fontaine doit être remplacée ;

CONSIDÉRANT QUE M. Marco Deschênes de Pièces d'Auto Deschênes a soumis une soumission pour l'achat d'une fontaine de même modèle au montant de 1 489 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de M. Marco Deschênes de Pièces d'Auto Deschênes pour l'achat d'une fontaine au montant de 1 711, 98 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2025-08-293

Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

CONSIDÉRANT la recommandation du député M. Yves Montigny dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration - par circonscription (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 10 000 \$ est accordée pour des travaux d'amélioration de routes; avant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés sur le chemin du Rang St-Georges (creusage de fossés, rechargement en gravier, etc.);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser des travaux d'amélioration du chemin du Rang St-Georges pour un montant de l'ordre de 10 000 \$: le coût étant approprié à même l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration - par circonscription (PPA-CE);

Résolution 2025-08 -294

Dépôt de l'Avis technique modifiée de la rampe de mise à l'eau

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de l'avis technique de BPA a été demandée par la municipalité afin d'évaluer l'accès à la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE M. François Gaudreault, ingénieur, recommande à court terme que les véhicules de promenade puissent mettre les bateaux à l'eau à leurs risques, car la surface de roulement n'est plus lisse et que des obstacles doivent être surmontés;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du dépôt de l'avis technique Rev. 02 de M. François Gaudreault, ingénieur chez BPA.

Résolution 2025-08-295

Prolongement rue Boulianne

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Dufour et monsieur Romain Gauthier désirent se construire une résidence sur la rue Boulianne;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue Boulianne est requis;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de rue pour le prolongement de cette rue doit être cédée à la Municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QU'un branchement au réseau d'aqueduc et d'égout sera requis pour raccorder la future résidence;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être conclue avec les propriétaires afin de convenir des coûts reliés à ce prolongement de rue;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une entente soit conclue avec les propriétaires pour la cession de l'emprise de rue, les travaux de construction de la rue et le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente ainsi que tous les documents légaux relatifs à la cession de l'emprise de rue;

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en juillet 2025

Au mois de juillet 2025, 21 permis ont été émis pour un total annuel de 112 permis.

La valeur des travaux pour le mois de juin s'élève à 119 900 \$ et le montant des permis du mois de juin s'élève à 325 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en juillet 2025.

Tourisme :

Résolution-2025-08-296

Demande de partenariat de Béluga Ultra Trail

CONSIDÉRANT QUE pour une cinquième année consécutive, le Béluga Ultra Trail sollicite le partenariat de la Municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques démontrent que « Béluga Ultra Trail » est un parcours reconnu dans le monde des coureurs pour sa beauté et la qualité du balisage attirant des participants qui proviennent à 89% de l'extérieur de la région, ce qui contribue grandement à l'économie locale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de tenue de l'événement en partenariat avec le Béluga Ultra Trail 2025, en versant un montant de **2 000 \$**, soit :

1. **À titre de partenaire présentateur officiel**, aux côtés de la Sépaq et de la municipalité de Tadoussac (2000 \$) ;

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le prêt de deux tentes pop-up (10x10) soit autorisé ainsi que les drapeaux (flag) promotionnels gratuitement conditionnellement à ce qu'un représentant de la municipalité de Sacré-Cœur soit présent ;

QU'un représentant de la municipalité soit présent à la ligne d'arrivée;

QU'un espace (Salle Le cœur du Fjord) soit offert gratuitement pour Le Béluga Ultra Trail en cas d'urgence;

QUE la municipalité décline la participation de ses employés municipaux à la mise en place de la signalisation sur la route 138, sur le territoire de Tadoussac;

QUE la municipalité accepte de diffuser, sur sa page Facebook officielle, le lien d'inscription des bénévoles pour le Béluga Ultra Trail dès sa réception ;

QUE la municipalité s'engage à informer la population de l'interruption de la circulation sur le chemin de l'Anse-de-Roche (15 à 20 minutes) ainsi que de la présence de coureurs sur cette voie ;

QUE monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer ladite entente de partenariat.

Résolution 2023-08-297

Randonnée Vélo Santé Alcoa 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur accueille les cyclistes de la « Randonnée Vélo Santé Alcoa » depuis plus de 12 années et qu'à chaque édition, la Municipalité profite de l'occasion de leur faire découvrir nos attraits touristiques et nos produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE la « Randonnée Vélo Santé Alcoa » a pour mission d'amasser des fonds afin de réaliser des projets santé et contribuer à l'acquisition d'équipements spécialisés prioritaires pour notre hôpital régional, tout en poursuivant son objectif de promotions des saines habitudes de vie par la pratique sécuritaire du vélo;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de

l'événement d'accueil de la « Randonnée Vélo Santé Alcoa » chez Le Voisin d'Oscar ou à la Salle Le cœur du Fjord en cas de pluie;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un « cocktail » de bienvenue et le service de petites bouchées ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'équipement nécessaire au bon déroulement de l'événement (table de réchaud, tente pop, table, nappe, etc.) soit mis à disposition, selon les disponibilités, et réponde aux besoins préalablement établis.

Résolution 2025-08-298

Demande du Gymkhana

CONSIDÉRANT QUE le Gymkhana de Sacré-Cœur se tiendra en 2025 et qu'il est prévu une autre édition pour 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande au conseil municipal que le surplus généré lors de l'activité de 2025 soit conservé dans un fonds pour les prochaines éditions en plus de la contribution municipale;

CONSIDÉRANT QU'avec ce surplus, le Gymkhana pourrait s'améliorer et voir même devenir autosuffisant dans le futur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à conserver aux états financiers un fonds affecté au Gymkhana pour le surplus réalisé incluant le montant prévu au budget afin qu'il puisse être utilisé dans les prochaines éditions.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les équipements soient prêtés sans frais pour la tenue de l'activité.

RÉSOLUTION 2025-08-299

Participation à la nouvelle trousse média Hiver 2025-2026 de Tourisme Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord propose une trousse média pour la saison hivernale 2025-2026 visant à promouvoir les attraits touristiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette trousse offre des opportunités de visibilité pour les municipalités membres, notamment par le biais de son site web, de son blogue et de la carte de motoneige de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite accroître sa visibilité touristique et valoriser ses attraits hivernaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Chantal Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité participe à la trousse média hiver 2025-2026 de Tourisme Côte-Nord en acceptant les éléments suivants :

1. Visibilité sur le site web de Tourisme Côte-Nord
 - Inclusion dans la section « Membre en suggestion »
 - Coût : 400 \$ + taxes
2. Article de blogue rédigé et illustré par la municipalité
 - Publication sur le blogue officiel de Tourisme Côte-Nord
 - Coût : 400 \$ + taxes
3. Publicité sur la carte de motoneige de la MRC
 - Format : publicité verticale au verso, dimensions 2,4 pouces x 4 pouces
 - Coût : 300 \$ + taxes

Pour un total de 1 100 \$ + taxes, payable à Tourisme Côte-Nord.

IL EST RÉSOLU QUE madame Annie Manning soit autorisée à procéder à la préparation et à la transmission des contenus requis pour les éléments publicitaires mentionnés ci-dessus, incluant la rédaction de l'article de blogue et la sélection des visuels.

IL EST ÉGALEMENT QUE monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer tout document nécessaire à la confirmation de la participation de la municipalité à cette trousse média, incluant les ententes de publication et les engagements financiers.

Résolution 2025-08-300

Statistique kiosque touristique saison 2025 et fermeture

CONSIDÉRANT QUE monsieur Annie Manning a réalisé les statistiques d'achalandage du kiosque touristique pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE malgré les travaux réalisés sur la promenade de la rue Principale, le nombre de visites au kiosque est 344 sur une période de sept semaines;

CONSIDÉRANT QUE par manque de personnel, le kiosque fermera ses portes le lundi 18 août 2025 mais l'information pourra être donnée aux touristes à partir de l'accueil du bureau municipal;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture du kiosque touristique le 18 août pour la saison estivale 2025.

Résolution 2025-08-301

Demande d'autorisation Souper Randonnée Vélo santé Alcoa

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Vélo santé Alcoa nous invite à la clôture de l'événement par un souper qui se tiendra le 24 août au centre des Arts – Salle Alcoa à Baie-Comeau ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Lise Boulianne désire participer au souper Clôture de la Randonnée Vélo santé Alcoa ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les inscriptions de M^{me} Lise Boulianne au souper qui se tiendra le 24 août au centre des Arts – Salle Alcoa à Baie-Comeau ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le remboursement des dépenses encourues;

Culture :

RÉSOLUTION 2025-08-302

Journées de la Culture 2025 – Pièce de théâtre Julie-Lune

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipalité de Sacré-Cœur veut profiter du mouvement des Journées de la Culture offertes par Hydro-Québec en participant à la préparation d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la culture visent à promouvoir l'accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le thème de cette édition, *Culture pour tous*, souligne l'importance de l'inclusion, de la diversité et de la participation citoyenne ;

CONSIDÉRANT QUE la troupe *La petite Valise* présentera la pièce *Julie-Lune*, une œuvre qui s'adresse aux jeunes publics et aux familles sur le territoire de la Côte-Nord ;

COSIDÉRANT QU'une aide financière de 1 100 \$ sera allouée à la municipalité pour élaborer et réalisée une activité artistique ou culturelle pour la 29^e édition des journées de la culture ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Annie Manning, représentante et responsable de la bibliothèque municipale, d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention d'une aide financière auprès des instances pertinentes ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage à signer tous les documents requis pour ce projet.

Loisir :

Résolution 2025-08-303

**Demande d'aide financière pour la semaine de la relâche 2026
(Activité Chiens de traîneau)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur organise une semaine d'activités lors du congé de la relâche ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur veut planifier et organiser des activités qui toucheront toute la population;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Annie Manning, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du **Fonds de résilience et de rétablissement 2025-2026** pour l'activité de chiens de traîneau en partenariat avec la Ferme 5 étoiles et Instinct Nomade (section Chenil) qui aura lieu durant la semaine de relâche.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

RÉSOLUTION 2025-08-304

Programme de soutien à la politique familiale volet 2

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), volet 2, qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes, appuyé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la politique familiale 2022-2025, d'en faire la promotion et d'utiliser le plan d'action pour améliorer la qualité de vie des familles de Sacré-Cœur.

- D'autoriser Monsieur Jeannot Lepage, Directeur général et greffier, à signer au nom de la municipalité de Sacré-Cœur tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- De confirmer que M^{me} Marie-Chantal Dufour est l'élue responsable des questions familiales.

Résolution 2025-08-305

Ouverture du centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE nous devons prévoir l'horaire et la préparation de la glace ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'Ouverture du centre récréatif le vers le 25 octobre 2025 si les circonstances le permettent.

Résolution 2025-08-306

Dépôt du plan d'action de développement 2025 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute Côte-Nord - Volet : agent de développement

CONSIDÉRANT le plan d'action de développement de la Municipalité de Sacré-Cœur 2025 préparé par madame Annie Manning, agente de développement ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action de développement 2025 permettra de soumettre une demande de subvention à la politique de soutien aux projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour le maintien de l'agent de développement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'action de développement de la Municipalité de Sacré-Cœur 2025 et d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à déposer une demande d'aide financière dans le cadre projet « Agent de développement », à la MRC de La Haute-Côte-Nord, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de juillet en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de juillet 2025.

RÉSOLUTION 2025-08-307

Autorisation d'achat d'une nouvelle porte de garage pour la Caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE la porte a subi d'important dommage et doit être changée;

CONSIDÉRANT QUE la porte existante de marque Overhead Door est discontinuée ;

CONSIDÉRANT QUE la facture sera payée en totalité par la Municipalité de Tadoussac ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Serviporte au coût de 13 850,00 \$ taxe non incluse.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement de la porte au coût de 15 924,04 \$ taxe incluse et que la facture sera payée en totalité par la Municipalité de Tadoussac.

Embellissement :

Résolution 2025-08-308

Mandat taille arbustes

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'arbustes sont à tailler afin de garder leur cachet dans plusieurs aménagements paysagers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Aménagement Dupont nous propose leu services pour un montant d'environ 2 950,00 \$ taxes non incluses afin de procéder à une taille des arbustes avec l'application d'un engrais;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service d'Aménagement Dupont au montant d'environ 3 391,76 \$ taxes incluses pour la taille des arbustes et pose d'un engrais; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Appui :

Résolution 2025-08-309

**APPUI - PONT SUR LE SAGUENAY - ESSENTIEL ET
NÉCESSAIRE**

CONSIDÉRANT les études de faisabilité et d'opportunité relatives à la construction d'un pont sur le Saguenay ont été récemment dévoilées et qu'elles démontrent clairement la faisabilité du projet ainsi que les coûts associés;

CONSIDÉRANT QUE ces études permettent désormais au gouvernement du Québec de prendre une décision éclairée et d'aller de l'avant avec ce projet structurant pour l'ensemble de la Côte-Nord et l'est de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de lien routier permanent sur le Saguenay limite gravement la mobilité, l'accès aux services essentiels, le développement économique, la sécurité des citoyens et la qualité de vie des Nord-Côtiers;

CONSIDÉRANT le désenclavement de la Côte-Nord par la construction d'un pont sur le Saguenay est non seulement nécessaire, mais essentiel, afin d'améliorer l'accessibilité de la région, de favoriser la rétention et l'attraction de la population, et de soutenir la vitalité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le risque que les coûts de construction augmentent significativement avec le temps, rendant chaque délai encore plus préjudiciable pour l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT l'étude d'impact environnemental la plus récente a permis de mieux documenter la présence et l'habitat du béluga du Saint-Laurent, une espèce emblématique et menacée, et que les solutions de tracé et de construction proposées tiennent compte de la nécessité de protéger cette espèce;

CONSIDÉRANT QUE pour les projets d'infrastructures de cette importance pour les communautés, le gouvernement du Canada s'implique financièrement pour supporter là où les provinces impactées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement actuel ne veut pas s'avancer sur un financement de ce projet avant 2030, échéancier jugé trop long par la population et les acteurs socioéconomiques de la Côte-Nord;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers votants, d'appuyer l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dans sa dénonciation :

DE la nécessité absolue et urgente d'aller de l'avant avec la construction d'un pont sur le Saguenay, afin de désenclaver la région et d'assurer son développement durable;

QUE le gouvernement du Québec soit sommé d'accélérer toutes les démarches administratives, techniques et environnementales, en s'appuyant sur les études récentes qui démontrent la faisabilité du projet;

QUE le gouvernement du Québec entreprenne immédiatement les démarches auprès du gouvernement du Canada afin **QUE** ce dernier assume sa juste part du financement de l'ensemble du projet de construction dudit pont :

QUE la planification et la réalisation du pont soient entreprises sans délai, afin que la Côte-Nord puisse surmonter son isolement et s'épanouir pleinement sur les plans économiques, sociaux et collectifs;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement
- Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- Monsieur Yves M Montigny, député de René-Lévesque;
- Madame Karine Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
- Madame Chrystia Freeland, ministre fédérale des Transports et du Commerce intérieur
- Madame Marilène Gill, députée fédérale de la Côte-Nord Kawawachikamach-Nitassinan.

Demandes d'aide financière :

Résolution 2025-08-310

Demande du Festival du Fjord

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Festival du Fjord lors de la Course des couleurs organisée en collaboration avec Boisaco pour souligner leur 40^e anniversaire, il est demandé le prêt du canon à mousse ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu le 16 août 2025 et s'adresse à toute la population ;

CONSIDÉRANT QUE le canon à mousse serait un ajout festif et apprécié qui contribuerait à l'ambiance dynamique et familiale de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival s'engage à respecter les consignes d'utilisation, à en prendre soin et à assurer le retour du matériel dans les meilleures conditions ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le prêt du canon à mousse au Festival du Fjord pour la tenue de l'activité du 16 août prochain au centre récréatif ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer le Festival que la mousse pour le canon est non incluse et que l'équipement devra être retourné en bon état, sans quoi des frais de réparation et/ou de remplacement seront exigés.

RÉSOLUTION 2025-08-311

Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb 7205 de Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE Les Chevaliers de Colomb de Les Escoumins sollicitent la Municipalité de Sacré-Cœur pour une aide financière pour la 16^e édition de la journée de Golf sous la présidence d'honneur de M. Hugo Girard se déroulant le 23 août prochain sous le thème **Frapper pour donner** et se dérouleront sur 2 terrains, soit celui de Tadoussac et Forestville ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser leur projet, les Chevaliers de Colomb demandent un appui pour redonner aux gens dans le besoin et à différents organismes ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de golf est le plus gros événement-bénéfice et répond aux demandes qui sont de plus en plus grandes dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont différentes possibilités de contribuer financièrement à leur activité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à cette demande.

RÉSOLUTION 2025-08-312

Demande d'aide financière du Comité de spectacles de Forestville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de spectacles de Forestville sollicite la Municipalité de Sacré-Cœur pour une aide financière de 1 500 \$ afin de favoriser l'accès à leurs prochains spectacles ;

CONSIDÉRANT QUE notre don sera converti en billets identifiés à notre nom, donnés à de nombreux organismes de la collectivité tels que : maison L'amie d'Elle inc., Centre de formation générale des adultes (FGA) et de formation professionnelle (FP), la Polyvalente des Rivières, le centre d'activités de la Haute-Côte-Nord, le centre des gemmes de Forestville, l'association du diabète Haute-Côte-Nord. Etc. ;

CONSIDÉRANT QU'en échange de plusieurs avantages pour nous, la présentation d'un minimum de 3 spectacles au nom de notre municipalité, notre logo sur le site web de Forestville, sur le diaporama d'avant spectacle sur grand écran, sur les réseaux sociaux et sur le feuillet de programmation et aussi un accès privilégié à la prévente pour chaque spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE nous possédons aussi nos spectacles et que nous devons subvenir au financement de ceux-ci ainsi qu'à nos organismes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'aide financière considérant que nous possédons aussi nos spectacles et que nous devons subvenir au financement de ceux-ci ainsi qu'à nos organismes;

Résolution 2025-08-313

Demande de commandite de la soirée-bénéfice de la Zec Chauvin (Veillée de la chasse)

CONSIDÉRANT QU'une soirée est organisée le 18 octobre prochain afin de clore la saison de chasse en plus d'être bénéfique à la Zec Chauvin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a reçu une demande de commandite de la part des organisateurs de la soirée afin que la municipalité apporte sa contribution, comme à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la chasse est un sport dont plusieurs résidents de Sacré-Cœur sont passionnés et que cette soirée leur permet de pouvoir échanger entre eux ainsi que de partager et exposer leurs trophées de chasse;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de donner en commandite un bon d'achat d'une valeur de 200 \$ de la boutique L'affut Chasse et Pêche.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de facturer la location de la salle ainsi que les frais de ménage.

Affaires nouvelles :

Résolution 2025-08-314

Résolution pour présenter des félicitations au Festival du Fjord

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord dynamise le village, promeut le développement culturel et contribue au rayonnement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à soutenir et encourager les initiatives culturelles qui renforcent le tissu social et culturel de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les activités lors du Festival du Fjord se déroulant la fin de semaine du 15 au 17 août dernier ont été d'un franc succès et très apprécié par la population ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de féliciter le Festival du Fjord pour son franc succès lors des activités se déroulant la fin de semaine du 15 au 17 août 2025.

Résolution 2025-08-315

Résolution lettres aux employés qui s'impliquent aux événements culturels, touristiques et sur les réseaux sociaux

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés municipaux soutiennent et encouragent le développement culturel et contribuent au rayonnement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à souligner et encourager les initiatives prises par les employés municipaux qui s'impliquent dans les activités culturelles et renforcent le tissu social et culturel de notre communauté ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de présenter des félicitations et remerciements aux employés municipaux qui soutiennent et encouragent le développement culturel et contribuent au rayonnement de la municipalité.

Résolution 2025-08-316

Poste de directeur incendie

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur incendie a été affiché en avril 2025 et que les entrevues avec les candidats ont été réalisées par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie doit offrir les services de direction incendie à la Municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE nos deux municipalités ont un préventionniste en incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de chacune des municipalités de conserver leur service de préventionniste en incendie;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la municipalité de Sacré-Cœur convient de partager le poste de préventionniste et de direction incendie dans un seul poste;

CONSIDÉRANT QUE pour être titulaire du poste de directeur incendie le pompier doit avoir terminé sa formation pompier 1;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste de pompier de caserne devra être créé dans la convention collective;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser que le poste de directeur incendie et de préventionniste soit dans le même poste;

QUE madame Jasmine Dufour soit la future directrice incendie et préventionniste dès que sa formation pompier 1 sera terminée;

QUE dans l'attente de la fin de formation pompier 1 de madame Jasmine Dufour, il est convenu de conserver le statu quo afin qu'elle poursuive la tâche administrative en remplacement du directeur incendie et que monsieur Rémi Savard poursuive son intérim en étant le directeur incendie.

QU'un nouveau poste de pompier de caserne soit affiché et négocié avec le syndicat des employés municipaux de Sacré-Cœur.

QUE le maire, Lise Boulianne, soit autorisée à signer le contrat de travail.

Résolution 2025-08-317

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 05.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire